

Claude Origet du Cluzeau, experte internationale en tourisme culturel

“Ce sont d’abord les locaux qui portent cette manifestation”



Claude Origet du Cluzeau est docteur en économie, ingénieur-conseil en tourisme et culture depuis 1982. Elle compte plus de 200 missions au service des collectivités des régions et des États en Europe. Son ouvrage Le tourisme culturel fait référence dans la profession depuis 1998. Elle a déjà travaillé sur des manifestations comme Lille, capitale européenne de la culture, ou encore Marseille, capitale européenne de la culture.

Liberté : Constantine, capitale de la culture arabe, Marseille, capitale européenne de la culture. Peut-on parler de mise en tourisme de tels évènements ?

Claude Origet du Cluzeau : Par hypothèse, conquérir ce titre de capitale culturelle, c’est s’exposer volontairement aux regards et à l’attention du monde ; donc quoi de plus logique qu’une mise en tourisme, permettant à des individus plus ou moins lointains d’entendre parler de l’évènement, puis d’être assurés d’y être bien reçus. À cet égard, l’effort culturel est bien sûr primordial, pour ce qui concerne la mise en scène du patrimoine existant adaptée aux publics espérés, ainsi que pour la mise en place du patrimoine immatériel, celui des événements : fêtes, spectacles, défilés, expositions temporaires... avec leur agenda propre.

Mais une mise en tourisme impose en plus un travail d’accueil : accueil à distance par une bonne communication préalable auprès des publics touristiques potentiels, accueil sur place avec des prestations adaptées aux besoins, aux langues parlées et aux budgets des visiteurs. Oui, la mise en tourisme fait partie intégrante de cette labellisation. Mais il est opportun de rappeler que ce sont d’abord les locaux qui portent cette manifestation : sans eux, sans leur appropriation de l’évènement, elle n’aurait pas de sens.

Quel est l’apport du secteur du tourisme dans un évènement géré, essentiellement, par le secteur des collectivités et de la culture ?

Il est clair que la création culturelle, rebelle à toute forme d’industrialisation, ne peut être financée, pour

l'essentiel, que par les secteurs public et associatif bénévoles et sans but lucratif. Aussi, le tourisme va jouer, dans cette conjoncture de capitale de la culture, un double rôle de valorisation. D'une part, valorisation symbolique par la diffusion de notoriété de la ville et par l'amélioration de son image, y compris auprès de publics lointains ; notons en passant que la communication à laquelle elle donne lieu est gratuite : la presse écrite et audiovisuelle fait volontiers ce travail de diffusion lors d'une telle occasion. D'autre part, valorisation économique qui se manifeste en deux temps : d'abord la construction et/ou la rénovation d'hébergements, de restaurants, de commerces, d'animations diverses, puis leur fréquentation payante par les visiteurs. L'effet touristique positif d'une capitale de la culture peut se ressentir encore, si la ville est bien gérée, plus de 10 ans plus tard. Ainsi, Lille bénéficie encore, sur le plan touristique, de sa place de Capitale européenne de la culture en 2004 !

En Algérie, la question de la rentabilisation en aval des méga-investissements en infrastructures culturelles et hôtelières se pose. Est-elle légitime ?

À mon sens, pour ce qui est des infrastructures culturelles, la question n'est pas obscène, mais elle n'est pas vraiment légitime : le retour sur investissement des investissements culturels paraît la plupart du temps inatteignable, voire contraire aux objectifs de la démarche ; en revanche, dans certains cas, on peut raisonnablement espérer atteindre l'équilibre d'exploitation. Quant aux investissements hôteliers, eux, ont par contre vocation à la rentabilisation, sinon, ils n'ont pas de sens. Dans ce domaine, en Algérie comme partout ailleurs, on constate en général l'efficace capacité d'intervention des pouvoirs publics à l'échelon du financement, mais leur inaptitude à commercialiser et à gérer les hôtels ; ce travail relève de professionnels qualifiés. C'est donc avec l'aval préalable de ces derniers qu'il est préférable d'investir.